



# PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 23 octobre 2020

### OUVERTURE DU POINT NUMÉRIQUE ADAPTÉ AU RISQUE SANITAIRE

#### Accompagnement aux démarches en ligne : permis de conduire et cartes grises

L'accueil des personnes souhaitant être accompagnées dans l'accomplissement d'une démarche en ligne, liée notamment à une demande de permis de conduire ou de carte grise, est désormais possible en préfecture dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique à compter du lundi 26 octobre 2020.

Le point numérique est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 sans rendez-vous
- mardi et jeudi de 14h00 à 15h30 sur rendez-vous à prendre **dans la rubrique « démarches en ligne » du site internet de la préfecture** : [www.martinique.gouv.fr/Demarches-administratives/Points-d-accueil-numeriques](http://www.martinique.gouv.fr/Demarches-administratives/Points-d-accueil-numeriques)

Le point numérique permet aux personnes non équipées, non connectées à internet ou en difficulté avec les usages du numérique d'accéder en sécurité à l'ensemble des téléprocédures des services publics notamment les demandes concernant les permis de conduire et les cartes grises. Un agent d'accueil guide les usagers dans la réalisation de leurs démarches à accomplir en matière de permis de conduire et d'immatriculation de véhicules.

Lors de votre visite, munissez-vous impérativement :

- de vos identifiants *France Connect* (ou à défaut des identifiants de connexion à un compte de courriel) ;
- des documents nécessaires pour le traitement de votre dossier ;
- d'un stylo.

#### Cabinet du préfet

#### Bureau de la communication interministérielle

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42  
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr  
Sylvie DONDON : 06 96 45 39 76  
sylvie.dondon@martinique.pref.gouv.fr

